

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HETTANGE-GRANDE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 septembre 2022

DCM N° 22-09-29-07

Date de convocation et d'affichage : 23 septembre 2022

La séance, présidée par Monsieur Roland BALCERZAK, Maire, est ouverte à 18h30.

Sont présents :

M. BALCERZAK Roland, Maire

MM. Mmes CONTRERAS Céline, GALLINA Nadine, HEIL Régis,
JACQUEMOT Emmanuelle, MAGGI Isabelle, PARPETTE Jerry, PATAT Hervé,
ROBINET David, Adjoint

MM. Mmes BARTHELEMY Claude, DEROCHE Evelyne, DUPLANTIER Monika,
FRANCK Virginie, GANTIER Paul, GARAVAGLIA Karine, GIACOMIN Quentin,
GWIAZDA Daniella, KERBER Bernadette, KRIEGER Marie-Odile,
MARQUES DA SILVA Constantin, OLIGER Yannick, PALLUCCA Didier, PORTA Jules,
SCHOUVER Franck, VEIDIG Patricia, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration : Mme DEROUT Aurélie à Mme JACQUEMOT Emmanuelle,
M. DAP Frédéric à M. ROBINET David, M. PAQUET Christopher à M. PORTA Jules,
Mme ROSIN Laurette à Mme GWIAZDA Daniella.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance M. Quentin GIACOMIN.

Objet : Rénovation de l'éclairage public - Approbation et demande de subvention

Rapporteur : M. Roland BALCERZAK, Maire

La Ville de Hettange-Grande souhaite lancer une campagne de remplacement des têtes de candélabres équipant son parc d'éclairage public, à raison de 223 têtes.

Cette campagne vise à réduire les coûts de dépenses énergétiques et financières de l'éclairage public. En effet, une partie du parc est équipé de têtes de candélabres sodium.

Le passage d'un éclairage sodium à un éclairage LED permet des réductions de consommation d'énergie de 50 à 75 %.

Le devis de la société BG LUM en date du 27 septembre 2022 pour l'acquisition de 223 têtes de candélabres LED s'élève à 64 525 € H.T.

Le montant du fonds de concours à verser par la CCCE est estimé à 25 810 € dans le cadre de son règlement de participation en faveur de la transition énergétique pour les communes.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le devis de la société BG LUM,

VU le règlement de participation de la CCCE en faveur de la transition énergétique pour les communes,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le projet de remplacement de 223 têtes de candélabres sodium par 223 têtes de candélabres LED pour un montant de 64 525 € H.T. selon le devis de la société BG LUM,
- **DE DEMANDER** le fonds de concours transition énergétique de la CCCE pour la réalisation de cette opération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches afférentes au dossier de présentation pour la demande de fonds de concours transition énergétique de la CCCE,

DIT que les crédits sont prévus à l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Hettange-Grande
Roland BALCERZAK

Séance ouverte à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Maire					
Nombre de membres : 29			Vote		
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
25	29	29	0	0	0
Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ					
Service à l'origine de la DCM : Service Urbanisme et Domaines					
Commissions :					
Référence nomenclatures « ACTES » : 7.8 Fonds de concours					